

IOTC-2021-CoC18-FL20[F]-PAK



GOVERNMENT OF PAKISTAN
MINISTRY OF MARITIME AFFAIRS
08TH FLOOR, KOHSAR BLOCK, PAK
SECRETARIAT ISLAMABAD



Fichier n°1(1)/2019-Fish

Islamabad, le 18 avril 2021

Chris O Brien
Secrétaire exécutif
CTOI, Seychelles

Objet : **Lettre de commentaires**

Je vous adresse le présent courrier en référence à l'objet susmentionné et vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la réponse à la Lettre de commentaires à des fins d'action nécessaire.

Copie :

1. PS à M. le Secrétaire, Ministère des Affaires Maritimes, **Islamabad**.
2. APS à M. le Secrétaire adjoint-II, Ministère des Affaires Maritimes, **Islamabad**.

Questions d'application	Réponse
<p>N'a pas déclaré la capture nominale des pêcheries côtières, aux normes CTOI, tel que requis par la Résolution 15/02, segment agrégé des pêcheries côtières et de surface, agrégée pour certaines espèces.</p>	<p>Les données de capture nominale pour les thons et espèces apparentées de la CTOI pour 2019 ont déjà été soumises à la CTOI le 06-08-2020.</p>
<p>N'a pas déclaré la prise et effort pour les pêcheries côtières, tel que requis par la Résolution 15/02.</p>	<p>Le Gouvernement du Pakistan travaille avec la FAO et la CTOI pour mettre en place un bon système de données efficace au port et à bord ; le Pakistan produira et présentera donc les données requises aux normes de la CTOI. Le Gouvernement du Pakistan a lancé le projet visant à améliorer la collecte des données en mer à l'aide de carnets de pêche manuels et électroniques. Le Gouvernement du Pakistan a adopté le programme régional d'observateurs de la WWF. Le Gouvernement du Pakistan commence actuellement l'échantillonnage au port et a établi des centres de traitement des données dans les ports désignés. Toutes ces initiatives ont été prises en tenant compte des normes du système de collecte des données de la CTOI.</p>
<p>N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, tel que requis par la Résolution 15/02.</p>	<p>Le Gouvernement du Pakistan travaille avec la FAO et la CTOI pour mettre en place un bon système de données efficace au port et à bord ; le Pakistan produira et présentera donc les données requises aux normes de la CTOI. Le Gouvernement du Pakistan a lancé le projet visant à améliorer la collecte des données en mer à l'aide de carnets de pêche manuels et électroniques. Le Gouvernement du Pakistan a adopté le programme régional d'observateurs de la WWF. Le Gouvernement du Pakistan commence actuellement l'échantillonnage au port et a établi des centres de traitement des données dans les ports désignés. Toutes ces initiatives ont été prises en tenant compte des normes du système de collecte des données de la CTOI.</p>
<p>N'a pas déclaré les données relatives aux requins, prise et effort, tel que requis par la Résolution 17/05.</p>	<p>Le Gouvernement du Pakistan travaille avec la FAO et la CTOI pour mettre en place un bon système de données efficace au port et à bord ; le Pakistan produira et présentera donc les données requises aux normes de la CTOI. Le Gouvernement du Pakistan a lancé le projet visant à améliorer la collecte des données en mer à l'aide de carnets de pêche manuels et électroniques. Le Gouvernement du Pakistan a adopté le programme régional d'observateurs de la WWF. Le Gouvernement du Pakistan commence actuellement l'échantillonnage au port et a établi des centres de traitement des données dans les ports désignés. Toutes ces initiatives ont été prises en tenant compte des normes du système de collecte</p>

	des données de la CTOI.
N'a pas déclaré les données relatives aux requins, fréquences de tailles, tel que requis par la Résolution 17/05.	Le Gouvernement du Pakistan travaille avec la FAO et la CTOI pour mettre en place un bon système de données efficace au port et à bord ; le Pakistan produira et présentera donc les données requises aux normes de la CTOI. Le Gouvernement du Pakistan a lancé le projet visant à améliorer la collecte des données en mer à l'aide de carnets de pêche manuels et électroniques. Le Gouvernement du Pakistan a adopté le programme régional d'observateurs de la WWF. Le Gouvernement du Pakistan commence actuellement l'échantillonnage au port et a établi des centres de traitement des données dans les ports désignés. Toutes ces initiatives ont été prises en tenant compte des normes du système de collecte des données de la CTOI.
N'a pas soumis le Rapport sur les avancées dans la mise en œuvre des directives de la FAO et cette Résolution, tel que requis par la Résolution 12/04	Le Pakistan améliore actuellement le système de collecte des données. Depuis 2016, le Pakistan soumet ses données à la CTOI. Les données ont été reconstruites et comparées de 1989 à 2016 par le gouvernement. La CTOI a reconnu les efforts du Pakistan en ce qui concerne les progrès réalisés. Le Pakistan a amélioré considérablement l'application au sein de la CTOI, étant donné que le taux d'application était de 6% en 2016 alors que le taux actuel pour cette année est de 58%, ce qui indique clairement les progrès dans l'amélioration du système de collecte des données. Le Pakistan a révisé ses réglementations conformément aux directives de la CTOI et de la FAO. Toutes ces initiatives et mesures sont prises selon les directives émises par la CTOI et la FAO.
N'a pas mis en œuvre la couverture de 5 % des débarquements artisanaux, tel que requis par la Résolution 11/04.	Cette Résolution ne s'applique pas au Pakistan étant donné que le Pakistan n'a pas de navire de pêche opérant en haute mer ni dans la Liste CTOI des navires autorisés.
N'a pas totalement répondu à la lettre de commentaires, tel que requis par la Commission.	Une réponse détaillée a été soumise à la CTOI lors de la dernière réunion du Comité d'Application.
N'a pas fourni les informations sur les mesures prises au niveau national en vue de procéder au suivi des captures de requin peau bleue, tel que requis par la Résolution 18/02	Le Gouvernement du Pakistan travaille avec la FAO et la CTOI pour mettre en place un bon système de données efficace au port et à bord ; le Pakistan produira et présentera donc les données requises aux normes de la CTOI. Le Gouvernement du Pakistan a lancé le projet visant à améliorer la collecte des données en mer à l'aide de carnets de pêche manuels et électroniques. Le Gouvernement du Pakistan a adopté le programme régional d'observateurs de la WWF. Le Gouvernement du Pakistan commence actuellement l'échantillonnage au port et a établi des centres de traitement des données dans les ports désignés. Toutes ces initiatives ont été prises en

	tenant compte des normes du système de collecte des données de la CTOI.
N'a pas fourni les informations sur les mesures prises au niveau national pour suivre les prises et gérer les pêcheries de marlin rayé, marlin noir, marlin bleu et voilier indopacifique, comme requis par la Résolution 18/05	Toutes les espèces de thons et espèces apparentées de la CTOI sont couvertes dans la législation révisée du Pakistan.
N'a pas mis en place l'interdiction de retenir à bord, transborder, débarquer, tout marlin rayé, marlin noir, marlin bleu et voilier indopacifique inférieur à 60 cm de longueur maxillaire inférieur-fourche, comme requis par la Résolution 18/05.	Toutes les espèces de thons et espèces apparentées de la CTOI sont couvertes dans la législation révisée du Pakistan.

Déclarations des CPC aux points 5 et 6 de l'ordre du jour (2018) et au point 4 de l'ordre du jour (2019)/ IOTC-2019-COC16 R Appendice 9

N° ENGAGEMENT	COMMENTAIRES ET ENGAGEMENTS DES CPC	ÉVALUATION DE L'ENGAGEMENT	Remarques de la CPC
2018-1	Une loi entrée en vigueur le 27 avril 2018 répond à de nombreuses non-conformités dont l'obligation d'utiliser le VMS pour les flottes côtières	Aucune information reçue venant à l'appui de la mise en œuvre de cet engagement pris en 2018. cf. 4.1	Toutes les unités administratives, dont le Gouvernement Fédéral et les gouvernements provinciaux, ont rendu le SSN obligatoire. En ce qui concerne l'obligation de la CTOI et l'application du SSN, le Pakistan n'a pas obligation envers le SSN étant donné qu'aucun navire n'est autorisé à pêcher au-delà de la juridiction nationale mais le Gouvernement du Pakistan est en voie d'installer le SSN à bord.
2018-2	Une loi entrée en vigueur le 27 avril 2018 répond à de nombreuses non-conformités dont l'interdiction de la séparation de l'aileron du corps du requin.	Aucune information (loi) reçue venant à l'appui de la mise en œuvre de cet engagement pris en 2018. cf. 4.1	Le Pakistan met en œuvre cette obligation particulière Loi du Pakistan sur le commerce de la faune et de la flore sauvages, 2012.
2019-1	Le Pakistan a reçu l'aide du secrétariat pour la collecte des données et les fréquences de taille,	Aucune information/donnée reçue venant à l'appui de la mise en œuvre de cet engagement pris en 2018. cf. 5.8 / 5.9 /5.10	Le Pakistan améliore le système de collecte des données. Depuis 2016, le Pakistan soumet ses données à la CTOI grâce à WWF Pakistan et la CTOI. Les données ont été reconstruites et comparées de 1989 à 2016 par le gouvernement. La CTOI a reconnu les efforts du Pakistan en ce qui concerne les progrès réalisés.

			<p>Le Pakistan a amélioré considérablement l'application au sein de la CTOI, étant donné que le taux d'application était de 6% en 2016 alors que le taux actuel pour cette année est de 58%, ce qui indique clairement les progrès dans l'amélioration du système de collecte des données.</p> <p>Le Pakistan a révisé ses réglementations conformément aux directives de la CTOI et de la FAO.</p> <p>Toutes ces initiatives et mesures ont été prises en tenant compte des normes du système de collecte des données de la CTOI.</p>
2019-2	Le Pakistan a reçu l'aide WWF pour la mise en œuvre d'un programme d'observation.	Aucune information reçue venant à l'appui de la mise en œuvre de cet engagement pris en 2018 cf. 9.1	<p>Le Pakistan améliore actuellement le système de collecte des données. Les données ont été reconstruites et comparées de 1989 à 2016 par le gouvernement.</p> <p>La CTOI a reconnu les efforts du Pakistan en ce qui concerne les progrès réalisés.</p> <p>Le Pakistan a amélioré considérablement l'application au sein de la CTOI, étant donné que le taux d'application était de 6% en 2016 alors que le taux actuel pour cette année est de 58%, ce qui indique clairement les progrès dans l'amélioration du système de collecte</p>

			<p>des données.</p> <p>Le Pakistan a révisé ses réglementations conformément aux directives de la CTOI et de la FAO.</p> <p>Toutes ces initiatives et mesures ont été prises en tenant compte des normes du système de collecte des données de la CTOI.</p>
2019-3	La liste des navires sera transmise au cours des prochains mois.	A demandé la suppression de tous les navires PAK du RAV à partir du 01.01.2013. cf. 3.1 / 3.6	Non applicable